

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2019

OBJET :**Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 : autorisation de signature de Monsieur le Maire****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Mickaël GUITTARD , Mme Marie-José ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

M. Guy BLANC, Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Depuis plusieurs années, les Caisses d'Allocations Familiales incitent les collectivités territoriales à s'engager dans une politique volontariste en direction de la Petite Enfance et de la Jeunesse, par le biais d'une participation financière.

C'est ainsi que la Ville de Gap conduit avec la CAF des Hautes-Alpes une politique de contractualisation depuis 2001, afin de créer et de développer les outils nécessaires à son action dans ce domaine, en termes de moyens humains, matériels et de structures notamment.

La décision du Maire de Gap du 14 juin 2018, a permis d'engager les négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes pour fixer les termes de reconduction du Contrat Enfance Jeunesse, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, en s'appuyant sur les orientations nationales de la CNAF définies dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2021.

Ce Contrat Enfance Jeunesse vise au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des actions et des différents équipements figurant dans la convention ;

- la définition d'une réponse répondant aux besoins des familles et de leurs enfants ;

- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021 s'inscrit dans la continuité du contrat 2014-2017, qui a pris fin le 31 décembre 2017. Son montant prévisionnel maximum sur 4 ans est de 1 290 272,91 €.

Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission Jeunesse, Politique de la Ville, Emploi et Formation du 19 mars 2019 et de la Commission des Finances du 20 mars 2019, je vous propose :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Gil SILVESTRI

Le Maire-Adjoint

Francis ZAMPA

Transmis en Préfecture le : = 8 AVR. 2019

Affiché ou publié le : = 8 AVR. 2019

